

# RÈGLEMENT AYMON TRAIL

Ce règlement est valable à la fois pour le parcours de 32 Km ainsi que le relais 16 Km+16 Km et le trail 15 Km.

Cette course se déroule à 98% sur des chemins ou des sentiers qui traversent les forêts entre Meuse et Semoy.

**Il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.**

## 1-Déroulement de l'événement

### Informations générales :

L'association K-RAID Ardennes organise le dimanche 24 février 2019 la 5<sup>ème</sup> édition de l'AYMON TRAIL. Cet événement comporte 3 épreuves chronométrées :

- 32 Km pour 1700 D+
- Relais 16 Km 850 D+ - 16 Km 850 D+
- 15 Km 700 D+

Le départ et l'arrivée auront lieu « salle multisports, rue de la plaine des sports » à Bogny-sur-Meuse (08-Ardennes). Le départ sera donné sous la forme d'une procédure accompagnée sur la voie verte longeant la Meuse.



**Une barrière horaire au lieu-dit « Col du liry » sera mise en place (21<sup>ème</sup> kilomètre).** L'horaire de passage sera précisé aux coureurs lors du briefing d'avant course en fonction des conditions du jour. Les concurrents qui passeront après l'horaire défini se verront retirer leur dossard. Ils seront alors hors course et ne seront plus sous la responsabilité de l'organisateur. L'organisateur prévoit une navette pour ramener les coureurs sur le lieu de l'arrivée. **Pas de barrière horaire pour le 15Km.** Les équipiers du Relais devront se rendre par leurs propres moyens sur le lieu du passage de témoin situé au COL DU LOUP. Un fléchage sera mis en place à partir de la salle des sports.

## Challenge « Vertical Ascension » :

Sur le parcours des courses 32 Km et Relais, il sera mis en place un balisage « départ » et « arrivée » sur une montée d'environ 250 D+. Cette montée sera sur le 2<sup>ème</sup> tronçon du relais. L'équipier qui souhaitera participer à ce challenge devra donc être le 2<sup>ème</sup> relayeur.

Chaque coureur sera pointé en « bas » et en « haut » de chaque montée. Ce pointage fera l'objet d'un **classement**.

Ce classement sera récompensé pour les 3 premiers selon le tableau suivant :

Classement « Vertical Ascension » Relais	Classement « Vertical Ascension » Solo
Homme	Homme
Femme	Femme
Mixte	

## Horaires :

<b>Le Samedi 17H-19H</b>	Retraits des dossards avant randonnée nocturne
<b>7H00-8H30</b>	Retraits des dossards
<b>8H30</b>	Départ groupé randonnée
<b>8H45</b>	Briefing courses 32 Km & Relais, Départ accompagné
<b>9H00</b>	Départ 32 Km & Relais
<b>9H45</b>	Briefing course 15 Km, Départ accompagné
<b>10H00</b>	Départ 15 Km
<b>15H30</b>	Remise des prix
<b>16H00</b>	Tirage au sort tombola

L'organisation se réserve le droit de :

- modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes (météo, état du terrain, autorisations...)

## 2-Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement à partir du site internet [www.aymontrail.com](http://www.aymontrail.com)

**Pas de possibilité de s'inscrire sur place**

### Droits d'engagement :

TRAIL 32 km:

Disponible sur [www.aymontrail.com](http://www.aymontrail.com)

TRAIL RELAIS (tarif par équipe de 2) 1 x 16 km et 1 x 16 km :

Disponible sur [www.aymontrail.com](http://www.aymontrail.com)

TRAIL 15 km:

Disponible sur [www.aymontrail.com](http://www.aymontrail.com)

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra IMPERATIVEMENT présenter ou télécharger en ligne :

- Soit pour les coureurs licenciés : la licence FFA
- Soit pour les coureurs non licenciés ou étrangers : Un certificat médical de moins d'un an comportant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat.

**Le retrait des dossards s'effectuera à la « salle multisports, rue de la plaine des sports » à Bogny sur Meuse le jour de la course selon les horaires ci-dessus :**

- **Pour retirer son dossard, chaque participant doit vérifier que son certificat médical ou sa licence a bien été validé en ligne par l'organisateur. A défaut, il devra être présenté le jour du retrait des dossards.**
- **PAS DE CERTIFICAT ou LICENCE = PAS DE DOSSARD**

Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire le coureur est susceptible d'être disqualifié.

### **Assurance :**

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Trail.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

**Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.**

### **Remboursement :**

Aucun remboursement ne sera effectué :

- **En cas de non présentation de justificatif médical attestant de l'aptitude de la pratique de la course à pied en compétition**
- **En cas de non-participation quelle qu'en soit la raison**

## **3-Parcours**

### **Carte**

Voir parcours sur site d'inscription en ligne

**Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement le parcours: flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise.**

Le chronométrage et les classements seront effectués par un logiciel de classement, les pointages sont réalisés manuellement par un opérateur assisté d'une équipe.

### **Contrôles**

2 points de contrôle sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve. Le non pointage d'un coureur à l'un de ces points de contrôle entraînera sa disqualification

Un contrôle anti-dopage pourra être effectué. A ce titre, un WC sur le lieu d'arrivée sera mis à disposition en cas de contrôle.

### **Signaleurs**

Environ 30 bénévoles assureront la sécurité du parcours. Ces signaleurs sont répartis sur le tracé. Les coureurs devront leur signaler tout problème de course dont ils pourraient avoir connaissance.

### **Ravitaillements**

- **1 ravitaillement uniquement liquide au kilomètre 16 pour le 32 Km et le Relais**
- **1 ravitaillement uniquement liquide au kilomètre 7 pour le 15 Km**

*Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mis à disposition sur le ravitaillement et à l'arrivée.*

### **Equipements conseillés**

L'Aymon Trail exige de la part de chaque participant la capacité à s'adapter aux conditions d'une course à pied en compétition se déroulant dans un environnement naturel, dans un esprit de responsabilité et d'autonomie. L'épreuve est courue en semi autosuffisance (1 seul ravitaillement liquide). De ce fait, l'organisation recommande vivement aux concurrents de se munir de :

- barres énergétiques ou de gels de leur choix.
- d'un minimum d'0,5 litre d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau etc...)

**Les bâtons sont autorisés.**

## **Abandon**

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours et rendront leur dossard au PC arrivée de la course. Il sera mis hors - course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

## **Assistance médicale**

Une équipe médicale composée d'un médecin et d'une unité de pompiers secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

## **Sécurité**

- Chaque coureur s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.
- L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.
- A cet effet, le numéro de téléphone du directeur de course sera inscrit sur les dossards.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

- Des signaleurs sont disposés en différents endroits du parcours (traversée de route, croisements, changements de direction).
- Chacun est attentif à respecter le code de la route sur les rares passages ouverts à la circulation.
- Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

## 4-Après-course & Récompenses

- Douches et WC disponibles sur le lieu de départ et d'arrivée
- Soupe offerte à tous les participants
- Tombola après remise des prix

### Classement et dotation

Récompense pour les 3 premiers (uniquement le 1<sup>er</sup> Pour les catégories Junior, espoir, M3 et M4) selon le tableau suivant :

Relais	32 Km et 15 Km Homme		32 Km et 15 Km Femme	
Homme	Junior		Junior	
Femme	Espoir		Espoir	
Mixte	Senior	22 - 39 ans	Senior	22 - 39 ans
	M1	39 - 49 ans	M1	39 - 49 ans
	M2	49 - 58 ans	M2	49 - 58 ans
	M3	59 - 68 ans	M3	59 - 68 ans
	M4	+ 69 ans	M4	+ 69 ans

## 5-Règles de bonne conduite

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

- ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- ne pas s'écarter des parcours.
- Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé.

### **Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :**

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Avis du service médical.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

## 6-Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries ou alertes météo ...). En cas d'annulation, les inscriptions seront automatiquement transférées pour l'édition suivante.

## 7-Médias & données personnelles

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet et brochures).

**Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur.**

Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés », l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr).

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Kraid ardennes** pour les **inscriptions de l'Aymon Trail**

Elles sont conservées **jusqu'au jour de la course** et sont destinées à **l'association Kraid ardennes**

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **[contact@k-raid-ardennes.fr](mailto:contact@k-raid-ardennes.fr)**